



Co-funded by the
European Union



RAPPORT DU WP3

CREATION DU CADRE DE COOPERATION VET- ENTREPRISES AU CAMEROUN

Rapporteur

Madeleine Doris NZOUNDJA NJIKI

Experte principale Cameroun

CFPC LA SALLE

Janvier 2026

Introduction

Le lot de travail 3 (WP3), mis en œuvre de septembre 2025 à juin 2026, vise à concevoir et structurer un cadre de coopération durable entre les établissements de formation professionnelle (VET) et les entreprises dans les pays africains partenaires du projet. Ce cadre constitue un outil stratégique destiné à renforcer l'adéquation entre les compétences développées par les systèmes de formation et les besoins réels du marché du travail.

Sur la base du projet de cadre élaboré collectivement, deux ateliers d'une journée ont été organisés au Cameroun les 16 et 18 décembre 2025. Ces ateliers ont réuni des entrepreneurs, des représentants des parties prenantes identifiées ainsi que le personnel du CFPC, membres du projet. Ils ont permis de présenter le cadre de coopération, de recueillir des retours concrets sur sa faisabilité et sa pertinence, et de mettre en évidence les bénéfices à long terme d'une collaboration structurée et continue entre les acteurs de la formation professionnelle et les entreprises.

Les contributions issues de ces ateliers sont formalisées dans ce rapport intégrant des propositions d'amélioration du cadre de coopération.

I- Méthodologie d'organisation des ateliers

Les invitations ont été adressées, par courrier électronique, aux responsables des dix entreprises identifiées, trois semaines avant la date prévue des ateliers. Ces invitations proposaient deux options de dates (16 et 18 décembre 2025), en laissant aux participants la liberté de choisir celle qui leur convenait le mieux, tout en précisant un délai de retour pour la confirmation de leur disponibilité.

2 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

Chaque invitation était accompagnée d'une copie du cadre de coopération, destiné à servir de support pour un travail préparatoire individuel en amont des ateliers.

À l'approche de la date limite de réponse, une lettre de relance a été envoyée aux entreprises n'ayant pas encore confirmé leur participation. Cette relance était accompagnée de l'ordre du jour des ateliers, afin de faciliter leur préparation.

Les propositions de dates reçues ont ensuite été compilées et analysées afin d'organiser les réunions. Dans le souci d'assurer un équilibre satisfaisant du nombre de participants entre les deux ateliers, une certaine flexibilité a été proposée à certains entrepreneurs, qui ont accepté d'ajuster leurs dates de participation.

Enfin, deux jours avant la tenue des ateliers, les entrepreneurs ont été contactés par appel téléphonique afin de confirmer définitivement leur présence.

II- Compte rendu des ateliers

Les ateliers avec les entreprises se sont déroulés les 16 et 18 décembre 2025 dans la salle de réunion de l'Ecole Supérieure Technique La Salle, conformément à l'ordre du jour suivant :

- . Prière d'ouverture ;
- . Mot de bienvenue du Directeur général ;
- . Présentation des participants ;
- . Présentation du projet Success et des objectifs de la rencontre ;
- . Présentation et commentaires du modèle de cadre de coopération ;
- . Travaux en petits groupes ;
- . Restitution des travaux, débats et discussions ;

. Conclusion de l'atelier.

1. PRIERE D'OUVERTURE

La séance a débuté par une prière d'ouverture, dite par frère Parfait, visant à confier les travaux au Très-Haut. Cette prière avait pour objectif de placer la rencontre sous le signe de la sagesse, de la sérénité et de la réussite, afin de garantir un bon déroulement des échanges et des décisions constructives au profit du projet Success et du partenariat entre le CFPC et les entreprises.

2. MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général, frère Emmanuel MBOUA, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, en particulier aux représentants des entreprises partenaires. Dans son allocution, il a souligné l'importance stratégique de cette rencontre, axée sur la consolidation d'un partenariat durable entre le centre de formation et le monde professionnel. Il a insisté sur la nécessité de rapprocher la formation des réalités du terrain afin de rendre les apprentissages plus pertinents, plus pratiques et mieux adaptés aux besoins du marché de l'emploi.

3. PRESENTATION DES PARTICIPANTS

Une présentation des participants a été effectuée. Chaque représentant d'entreprise et chaque membre de l'équipe pédagogique a décliné son identité, sa fonction et sa structure. Cette étape a permis de mieux connaître les compétences présentes, de favoriser les échanges et de créer un climat de collaboration propice au travail en commun, notamment dans la perspective d'une coopération active dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

4. PRESENTATION DU PROJET SUCCESS ET DES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

⁴ Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

Le projet Success a été présenté par M. Samuel ETOUKE. Il a rappelé que le projet vise principalement à rendre la formation plus opérationnelle en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et des compétences vertes, afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et de soutenir le développement économique local ; à renforcer la coopération entre les établissements d'Enseignement et de Formation Professionnels et les entreprises dans les pays africains partenaires.

Il a également présenté les objectifs spécifiques de la rencontre. Il s'agissait notamment de : Partager une compréhension commune du cadre de coopération proposé ; Recueillir les contributions et commentaires des parties prenantes ; Favoriser l'appropriation du modèle par les établissements d'EFP et les entreprises ; Identifier des pistes concrètes de mise en œuvre adaptées aux réalités locales.

5. PRESENTATION ET COMMENTAIRES DU MODELE DE CADRE DE COOPERATION

La présentation PowerPoint de Doris a permis d'exposer de manière progressive et structurée le modèle de cadre de coopération entre les établissements d'EFP et les entreprises. Elle a clarifié les objectifs, les axes et les domaines de coopération, en mettant l'accent sur la nécessité d'adapter le cadre aux contextes institutionnels et socio-économiques du Cameroun. Un focus particulier a été porté sur l'implication active des entreprises dans la co-conception des programmes, les initiatives conjointes, le partage de ressources et les bureaux de carrière. Les échanges qui ont suivi ont permis de lever les ambiguïtés, de préciser les attentes envers les parties prenantes et de favoriser une appropriation collective du cadre en vue de son enrichissement et de sa mise en œuvre.

6. TRAVAUX EN PETITS GROUPES

5 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

Les participants ont été répartis en groupes de trois à quatre personnes, en veillant à un mixage entre représentants des entreprises et de l'établissement. Pour chaque atelier, deux groupes de travail ont été constitués.

Chaque groupe a désigné un secrétaire, chargé de la prise de notes et de la restitution des travaux en séance plénière. Afin de favoriser des échanges efficaces, les groupes ont été installés dans des salles distinctes.

Les travaux ont porté sur l'analyse du modèle de cadre de coopération et la formulation de propositions d'amendement adaptées au contexte local.

8. RESTITUTION DES TRAVAUX, DEBATS ET DISCUSSIONS

À l'issue des travaux de groupe, l'ensemble des participants s'est réuni afin de confronter et harmoniser les résultats. Une lecture progressive du modèle de cadre de coopération a permis aux secrétaires de chaque groupe de présenter les amendements proposés, suivis d'échanges et de discussions avec les autres participants.

Les amendements formulés ont porté sur des corrections orthographiques, des reformulations, des ajouts ou suppressions d'informations, ainsi que des ajustements lexicaux. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les différentes restitutions issues de ces échanges.

Indications	Références	Amendements
Section 1: objectifs de la coopération	1.1 Objectifs généraux	(point 2) : Remplacer « combler » par « réduire »
		Hierarchiser les objectifs (point2;point3 ;point1)
		Ajouter aux objectifs généraux: « accompagner les jeunes vers leur autonomisation »
	1.2. Objectifs spécifiques	Remplacer « industrie » par « entreprise »
		Point3 : supprimer la précision : « à travers des méthodologies inclusives »
		Point4 : remplacer « industrie » par « marché du

6 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

		travail local »
		Ajouter aux objectifs spécifiques : « inciter les professionnels des entreprises à dispenser des modules de formation spécifique dans l'EFP » ; « renforcer le comportement professionnel des apprenants » ; « développer le sens des responsabilités chez les apprenants » ; « promouvoir le travail en équipe chez les apprenants »
Section2 : domaines et mode de coopération	2.1. Elaboration conjointe de programmes d'études	Point3 : ajouter « en tenant compte de la norme universelle »
	2.2. Initiatives éducatives conjointes	Point1 : corriger « lancez » par « lancer » et remplacer « industrie » par « entreprises locales »
		Point2 : remplacer « experts de l'industrie » par « experts des entreprises locales »
		Point3 : reformuler ainsi : cours pratiques sur site :« aménager des périodes spécifiques d'immersion des apprenants en entreprise
		Ajouter un autre point : inciter les entreprises à sous-traiter certains de leurs travaux aux établissements d'EFP.
Section3 : outils opérationnels	3.1. chaines de communication	Formuler ainsi :organiser une rencontre par trimestre et utiliser les plates formes en ligne pour la diffusion des informations.
	3.2. Accord de partenariats formels	Point1 : reformuler ainsi : « adapter le modèle de convention de partenariat existant aux objectifs du projet » ;
Section 4 : suivi et évaluation	4.2. processus de révision	Préciser « le cadre sera révisé après deux années ».
Ajouter une section5 : dispositifs de pérennisation		

7 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

Tableau des amendements du modèle de coopération

9. CONCLUSION DE L'ATELIER

Pour conclure, Doris a procédé à la relecture des différents amendements issus des travaux de groupe, permettant ainsi à l'assemblée d'en confirmer la pertinence ou d'en proposer les ajustements nécessaires. Elle annonce que les propositions validées seront intégrées au document. Le document final sera transmis à toutes les parties prenantes et soumis à un processus de validation collective.

Elle a tenu à remercier l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, leur engagement et leurs contributions constructives tout au long des travaux. Elle a toutefois déploré l'absence d'un représentant d'entreprise lors du deuxième atelier, rappelant l'importance d'une participation équilibrée de l'ensemble des acteurs pour garantir la pertinence et l'efficacité du cadre de coopération.

III- BILAN FINANCIER

Le budget total alloué à l'organisation des ateliers s'élevait à 1 060 € soit 689.000 francs CFA.

- 500 € ou 325.000 francs CFA ont été consacrés à la location du local de l'Ecole Supérieure Technique La Salle, incluant les équipements et fournitures nécessaires tels que le vidéoprojecteur, les blocs-notes et les stylos.
- Le solde, soit 560 € ou 364.000 francs CFA, a été utilisé comme suit :

Pour les deux journées d'atelier, organisées au bénéfice de 16 participants, les dépenses suivantes ont été engagées :

- Petit-déjeuner : 44 000 FCFA

8 Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

- Déjeuner : 120 000 FCFA
- Frais de transport : 20 000 FCFA par représentant d'entreprise, remis contre signature aux 9 représentants présents, pour un total de 180 000 FCFA

La part des frais de transport (20 000 FCFA) initialement prévue pour le représentant d'entreprise absent a été retournée à la caisse.

L'ensemble des factures et pièces justificatives est joint en annexe.

CONCLUSION

Les ateliers du WP3 ont permis de confirmer la pertinence du cadre de coopération entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises, en le confrontant aux réalités du contexte camerounais. Les échanges ont mis en évidence l'intérêt partagé pour une collaboration structurée, durable et mutuellement bénéfique. Les contributions recueillies constituent une base opérationnelle solide pour l'amélioration, la finalisation et l'appropriation du cadre par l'ensemble des acteurs, en vue de sa mise en œuvre effective et de la pérennisation des partenariats.

Fort à propos, les ateliers, tenus les 16 et 18 décembre 2025, se sont achevés dans un climat de collaboration constructive, marqué par un engagement commun à renforcer les liens entre le CFPC et les entreprises, ainsi que par la volonté partagée de développer une coopération fructueuse et durable.

⁹ Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité de financement ne peuvent en être tenues responsables.

